



Compte-rendu du CTL du 21 avril 2015

Tours, le 21 avril 2015

Ordre du jour du CTL :

- Modification des horaires d'ouverture au public des structures du réseau départemental d'Indre-et-Loire (pour avis)
- Bilan de la formation professionnelle 2014 (pour information)
- Présentation du DUERP 2014 et du PAP pour l'année 2015 (pour information)
- Organisation de la campagne 2015 de souscription des déclarations de revenus (pour information)
- Gestion des crédits : bilan de la gestion 2014 et budget prévisionnel 2015 (pour information)
- Bilan de la campagne de l'entretien professionnel des agents au titre de l'année 2014 (gestion 2013) pour information
- Questions diverses

La CGT a lu une déclaration liminaire dénonçant les modifications des horaires d'ouvertures des services de la DDFIP 37 (cf. pièce

« Le seul point à l'ordre du jour de ce comité technique local, inscrit pour « avis » des élus, porte sur les modifications des horaires d'ouverture au public des structures du réseau départemental d'Indre et Loire.

Mais à quoi bon discuter des horaires aujourd'hui si c'est en fait pour pallier aux suppressions et vacances d'emplois actuelles et à venir avec en corollaire à n'en pas douter, la suppression définitive de structures locales en Indre et Loire ? C'est très simple. À la CGT Finances Publiques, nous combattons les réductions des horaires d'ouverture des structures locales car cette politique est une politique de renoncement au service public.

En réduisant les horaires d'ouverture, vous ôtez à toute une partie de la population qui a le plus besoin d'un service public de proximité, la possibilité d'avoir accès à un service humain dans tous les sens du terme qui les comprend et qui peut les aider dans leurs démarches administratives.

Cette partie de la population n'est pas la plus privilégiée. C'est souvent une population âgée, qui n'a pas franchi et ne franchira plus le cap de la dématérialisation des procédures et de l'accès à Internet. C'est souvent aussi une population qui n'a pas les moyens financiers ou humains de se déplacer pour trouver un point d'accueil où elle pourra être écoutée et guidée.

Nous constatons que la politique de réduction des horaires d'ouverture prend un caractère systématique et même dogmatique à notre sens.

Ce comité technique est significatif à plus d'un titre.

En effet, ce qui semblait impossible hier encore, c'est-à-dire fermer plusieurs demi-journées, voire plusieurs journées dans la semaine est devenue aujourd'hui votre règle et la réalité pour l'usager du service public de la DGFIP.

- Quels arguments pour expliquer une telle réduction d'ouverture pour une structure locale ?

- Comment justifier un tel recul dans le service public à rendre à nos concitoyens ?
La CGT considère que sur ce point la mission de défense du service public est incompatible avec une telle réduction des horaires d'ouverture au public, qui n'est, et nul ici ne pourra le contester, que la conséquence de la suppression des emplois dans les structures des finances publiques.
Les arguments avancés sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents sont fallacieux.
Nous ne sommes pas dupes : ce n'est pas en réduisant les horaires d'ouverture que l'on réglera les problèmes de charge de travail des agents, de moyens et de sécurité de postes en sous-effectif. Pire encore, par effet de déport d'une journée sur une autre ou d'un service à l'autre, la situation sera à n'en pas douter aggravée. En concentrant sur une plus courte période la charge de travail ou en la transférant sur un autre service, qui lui sera ouvert, les conditions de vie au travail des agents vont encore un peu plus se dégrader.
Nous vous tenons pour collégialement responsables du désengagement de l'État dans ses prérogatives de maintien du service public à la DGFIP.
En effet, par la note de cadrage nationale 158-2014 communiquée aux postes et services de notre département fixant le nouveau cadre dans lequel les directeurs pouvaient adapter les horaires d'ouverture, vous avez décidé d'en saisir les possibilités comme des opportunités pour le bon fonctionnement de nos postes et services, plutôt dire pour gérer la pénurie !
Tout cela s'assoit sur des pseudo-concertations démagogiques, pas de vote des agents, pas de statistique de fréquentation du public, et sans que la possibilité du statu-quo soit offerte.
Vous l'aurez compris, la CGT Finances publiques, à l'instar des autres organisations syndicales, n'acceptera pas la démission de notre administration et ne participera pas à la destruction annoncée du service public à la DGFIP. Nous en ferons la publicité la plus large possible. »

➤ **Modification des horaires d'ouverture au public**

La DDFIP 37, après d'autres départements, a décidé d'aménager les horaires des services de notre département selon les dispositions de la circulaire du 22 octobre 2014.

Dans cette circulaire, il est mentionné « qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les directions départementales peuvent aménager les horaires d'ouverture des guichets des sites locaux selon un cadre rénové :

- les guichets des sites urbains (CDFiP installés dans des communes comptant effectivement plus de 10000 habitants) pourront être ouverts dans une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours;
- les guichets des autres sites seront ouverts selon une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 16 heures par semaine. A titre de tempérament, les horaires d'ouverture des structures d'au plus trois agents pourront être adaptés, par exemple avec ceux des services municipaux s'ils sont de moindre amplitude. Ces sites pourront également voir leurs horaires d'ouverture alignés sur ceux des sites urbains lorsque les enjeux nécessitent une amplitude horaire plus large (exemples : chef-lieu de département, nombre d'usagers reçus,...). »

Les amplitudes horaires d'ouvertures correspondent à un plancher. Les Directions locales ont donc la possibilité de ne pas changer les horaires existants et de rester, pour les sites les plus importants, à une ouverture de 5 jours pleins (10 demi-journées).

Au plan local, comme la CGT l'a précisé dans la déclaration liminaire, la Direction a décidé d'appliquer stricto-sensu (ou presque) les amplitudes horaires mentionnées dans cette circulaire. Les sites urbains seront ouverts 8 demi-journées contre 7 pour les sites ruraux. Pour réfléchir à l'application locale, un groupe de travail a réuni, le 13 février 2015, des chefs de services de différents services.

Le résultat de ces réflexions ont conduit au projet de la Direction qui a alors été présenté aux agents.

Fort de cette consultation, la Direction a modifié son projet et peut désormais préciser avoir obtenu l'adhésion des agents. Pour elle, les fermetures programmées permettront de soulager les agents et renforceront le service public.

La CGT a dénoncé la parodie de concertations des agents lors desquelles la Direction les a conduits à considérer que ces fermetures étaient obligatoires. La très grande majorité des agents consultés (tous ne l'ont pas été) conteste ces fermetures qui ne résoudront rien.

Pourquoi fermer le mercredi à Tours ? Le choix de ce jour est-il justifié par une affluence moins importante ce jour là ? La Direction, faute de statistiques, n'a pas su nous répondre.

Après discussion, les horaires de la trésorerie de Tours Banlieue Sud (TBS située à St-Pierre-Des-Corps) seront finalement aménagés sur la même base que ceux du Champ-Girault. Une fermeture le mercredi (sur une période de 6 mois pour un bilan ensuite) répond aux inquiétudes des agents de ce poste qui craignaient que les usagers ayant trouvé porte close à Tours se ruent vers leur service resté ouvert.

La CGT Finances Publiques est pleinement consciente des difficultés actuelles des personnels, elle n'a d'ailleurs jamais cessé de dénoncer la dégradation des conditions de travail des collègues et notamment de ceux chargés de l'accueil.

Elle n'a pas non plus attendu l'affliction directionnelle pour porter les revendications des collègues en matière d'emploi et de reconnaissance.

Ensuite, cette politique de réduction d'horaires d'ouverture est lancée alors que l'accueil n'a jamais été aussi important : renseignements, délais de paiement, gracieux, conséquences de la dématérialisation...

Un accueil du public qui se voulait l'emblème de la nouvelle direction fusionnée et qui aurait donc aujourd'hui vocation à disparaître sous l'effet d'une démarche stratégique qui fait de l'administration électronique son horizon indépassable.

Présentée comme une respiration pour les collègues, les réductions d'horaire auront inévitablement des effets en j+1 et des conséquences en matière d'accueil téléphonique alors que l'on connaît déjà les problèmes constants rencontrés en ce domaine dans le département.

La DGFIP en fait, emboîte le pas à d'autres administrations sur le terrain de la restriction du service public de proximité.

Ne sachant remédier aux problèmes de l'accueil et du retard occasionné sur les missions, on voudrait faire croire que la fermeture au public est la solution, tout en préparant la prochaine vague de suppressions d'emplois et en laissant vacants près de 3000 emplois dans le réseau.

Les conditions de travail se dégradent dans tous les services, ce n'est pas la faute des agents encore moins des usagers. La DGFIP est responsable de la détérioration de notre quotidien et elle demande une validation par les agents de ces orientations.

En définitive personne n'est dupe du stratagème.

Pour avoir un service public de qualité, il faut des moyens et des emplois.

En pièce jointe, vous trouverez la note de la direction portant sur ce projet d'aménagement et un tableau des nouveaux horaires envisagés.

La CGT a voté contre pour les raisons suivantes :

- la CGT est opposée à tout recul du service public et elle ne cautionnera pas cette restriction de l'accès à nos services.
- parodie de démocratie car les agents n'ont pas eu le choix.
- risque de report de la fréquentation du public du jour de la fermeture sur les autres jours de la semaine qui selon les sites seront difficiles à absorber mettant à mal les conditions de travail des collègues et la qualité de la réception.
- cette réduction d'horaires d'ouverture au public n'est autre qu'une conséquence des suppressions de postes, en espérant qu'elle ne préfigure pas à de prochaines !!!
- à terme c'est la pérennité de notre réseau qui est menacée et un net recul du service public pour les usagers

Vote unanime des organisations syndicales : CONTRE.

Par conséquent, la DDFIP 37 est contrainte à convoquer, très prochainement, un nouveau comité technique sur ce projet.

➤ **Bilan de la formation professionnelle 2014**

Le projet de plan de formation local sera diffusé sur ULYSSE pour information, celui-ci est susceptible de modifications ultérieures.

E-formation : l'administration nous annonce des espaces dédiés sur les principaux sites, ils devraient régler les problèmes de formations non abouties ; les collègues étant dérangés par le travail courant.

➤ **Présentation du DUERP 2014 et du PAP 2015**

Disponible sur ULYSSE, les mises à jour ne sont effectuées que trimestriellement.

Les dates de mise en œuvre ne sont précisées qu'à titre indicatif.

➤ **Organisation de la campagne 2015 de souscription des déclarations de revenus**

Le dispositif précédent est maintenu.

Modification d'horaires du 4 mai au 19 mai 2015 : 8H30 – 16H30

Un maximum de déclaration devra être saisi avant le 3 juillet afin que les contribuables reçoivent leurs avis d'imposition fin août.

Des élus ont rappelé la situation de Chinon. Le manque de personnel, que nous avons déjà évoqué lors du précédent CTL, ne permettra pas un bon fonctionnement du service pendant cette campagne. La direction envisage de faire appel à l'équipe départementale de renfort (EDR).

➤ Questions diverses

ESI : Une convention DDFiP37 / DISI OUEST pour l'ESI de TOURS, est en cours d'élaboration pour la prise en charge des frais de gestion du bâtiment...à suivre donc...
Concernant l'immeuble Portalis, des devis ont été effectués par la DDFiP pour le nettoyage des terrasses...en attente de décision...et la restauration des huisseries a été retoquée !

Groupe de travail emplois : bientôt un tableau des emplois de référence pour le département ? Normalement oui...après un certain nombre de demandes de corrections ou d'explications du tableau des emplois de mars 2015 à la demande de la CGT, la direction a adressé hier une situation mise à jour au 1^{er} avril 2015.

A n'en pas douter, cette fois-ci, les chiffres devraient correspondre avec la réelle situation de nos services et dès vérification, nous vous en transmettrons la synthèse.

Réinstallation Paierie / Tres Tours Municipale :

La direction a précisé que les fenêtres et les radiateurs ne seraient pas changées dans l'immédiat (coté patio). Il faudra attendre une nouvelle tranche de travaux pour laquelle la direction a d'ores et déjà fait une demande de budget. De nouveaux travaux seraient donc à prévoir peu de temps après leur installation !

Le projet de la caisse commune entre les 2 trésoreries a évolué ; il est dorénavant question d'une caisse commune avec les SIP !

L'organisation risque d'être complexe...ou comment peut-on faire simple quand on peut faire compliqué.....

Une période de concertation est ouverte sur les restructurations à venir pour 2016 :

Le Directeur a précisé le projet des restructurations projetées pour 2016 et pour lesquelles la DG a donné son accord.

Fusions au 1^{er} janvier 2016

- Bourgueil et Touraine Nord Ouest sur le site de Langeais
- Azay le Rideau et Montbazou vers le site d'ISOPARC à Monts
- Touraine du Sud et Ligueil (site à déterminer)

Modifications structurelles au 1^{er} septembre 2016

- Fusion SIP Tours Est et Tours Sud
- Fusion SIE Tours Est et Tours Sud
- Création d'un pôle Topographique et gestion cadastrale (PTGC)
- Création d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels départemental (PELP)
Il n'est pas prévu de poursuivre les rapprochements SIP – CDIF pour l'instant
- Création d'une cellule CSP départementale

Vos élus CGT

**Michèle RENAUDIN, Bertrand FERRE, Ronan LE NEZET,
Irène GAILLARD et Nicole SERTON**

Coordonnées de la section CGT Finances Publiques 37:

Le site local : <http://www.financespubliques.cgt.fr/037/>

Adresses : 94 boulevard Béranger 37032 TOURS Cedex 9
40 rue Edouard Vaillant 37060 TOURS Cedex 9

Tél : 02 47 21 74 27 (local blvd Béranger)

Courriel : cgt.ddfip037@dgfip.finances.gouv.fr